

Réponse du Canada

Le Canada continue d'appuyer la priorité principale du grand programme II dans le document 33 C/5, en l'occurrence l'eau et les écosystèmes associés. L'UNESCO a connu un franc succès au cours des dernières années en matière de sensibilisation aux questions touchant les ressources en eau, notamment par le travail exemplaire réalisé dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. À cet égard, nous recommandons à l'UNESCO de continuer à jouer un rôle de premier plan au sein des Nations Unies en travaillant avec les nombreuses organisations et les nombreux programmes en matière d'eau et en assurant un rôle de coordination entre ceux-ci, dans la mesure du possible.

Paragraphe 18

*Ces "autres priorités devraient-elles être conservées dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ?
Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?*

Réponse du Canada

Bien que l'« autre priorité » du renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur revête une importance capitale, le Canada recommande que l'accent soit mis sur l'éthique et la responsabilisation dans le développement et l'utilisation de connaissances scientifiques. Les deux ne sont toutefois pas incompatibles et nous avons des raisons de croire que les deux puissent être efficacement combinées dans le cadre de la promotion des principes et des normes éthiques en matière de renforcement des capacités en sciences et en ingénierie afin d'orienter le progrès et l'avancement de la science.

L'« autre priorité » de la protection de l'environnement et de l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles doit également être conservée, en mettant un accent particulier sur le besoin de collaboration entre les pays en matière de gestion des ressources naturelles puisqu'il s'agit clairement d'une question transfrontalière.

Enfin, nous recommandons de faire une priorité du suivi des secteurs répertoriés par la Conférence mondiale sur la science, notamment des engagements pris à l'égard des groupes désavantagés, de l'interaction entre la science, l'industrie et le secteur public, des connaissances traditionnelles et du renforcement des capacités d'élaboration de politiques nationales en matière de science et de technologie.